# Kecueil Dalloz > hebdomadaire 21 septembre 2023 pages 1585 à 1640

CHRONIQUE / Sauvegarde des entreprises Le droit au paiement immédiat exclusivement attaché à la personne du salarié, la limite à la subrogation de l'AGS > Julien Théron 1605

#### **EDITORIAL**

199° année

n° 31 / 8008e

1585 Une VIª République?, Didier Guével

#### **ACTUALITÉS**

- 1589 Location en meublé (tourisme): régime applicable aux résidences principales
- 1592 Laïcité (port de l'abaya à l'école): validation de l'interdiction
- 1596 Congé payé (indemnité): point de départ de la prescription

#### **POINTS DE VUE**

- La redistribution des cartes du droit de la restructuration : les enseignements précieux à retenir du dossier ORPEA, Reinhard Dammann
- 1603 L'amour, le droit, la liberté, Xavier Labbée

#### **ÉTUDES ET COMMENTAIRES**

- Chronique: La subrogation réelle imparfaite dans les liquidations successorales. Quand la justice le cède à l'envie, Sylvain Ravenne
- 1615 Panorama: Droit des mineurs, Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire
- 1624 Notes: Punir un viol sans avoir besoin d'établir qu'il y a eu agression n'est pas contraire à la Constitution, note sous Cons. const. 21 juill. 2023, Emmanuel Dreyer
- 1628 Loyauté de l'actionnaire : toujours moins ?, note sous Com. 21 juin 2023, Thibaut Duchesne
- 1632 Précisions sur le devoir de mise en garde et la remise de la « fiche précontractuelle d'informations », note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 7 juin 2023, Jérôme Lasserre Capdeville
- 1637 La clause de neutralité religieuse, une pratique transversale du droit du travail au droit de la famille, note sous CEDH 3 nov. 2022, Suzel Ramaciotti

#### **ENTRETIEN**

1640 Marc Clément et Sylvaine Poillot Peruzzetto – L'Institut Européen du Droit: mission et propositions





Tour Lefebvre Dalloz 10 place des Vosges - CS 90358 92072 Paris La défense Cedex Tél. (Rédaction) 0786620357 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Président, Directeur de la publication, Stéphane Duret

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS, CAROLINE SORDET

Directrice « Civil - Pénal & Ouvrages », **Hélène Hoch** 

#### **CONSEIL SCIENTIFIQUE**

Alain Bénabent, Nicolas Dissaux, Bénédicte Fauvarque-Cosson et Philippe Merle

#### DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

#### RÉDACTION

#### · DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403) • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (0140645379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (0140645284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (0140645481)

Katy PERCHEREAU (0786620357)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1<sup>re</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

#### ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Alexandra DORAY, Directrice

ventes@dalloz.fr

Relations clients: Loïc RIOU

Tél.: 01 83 10 10 10

Service publicité: Sandrine TOUTON MICHEL Tél.: 0140922024 - publicite@lefebvre-sarrut.eu Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC Étranger : 1016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2023

#### Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €
Siège social : Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550
Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot : 0,08 kg/t

# **SOMMAIRE**



## ÉDITORIAL

Didier Guével

Une VIª République?



1588

#### **DROIT DES AFFAIRES**

#### Consommation

Pratique commerciale déloyale (sanction): portée du principe *ne bis in idem*, CJUE 14 sept. 2023

Tourisme (voyage à forfait): remboursement intégral du consommateur, CJUE 14 sept. 2023

Fonds de commerce et commerçants Bail commercial (résidence de tourisme): portée de la loi du 22 juillet 2009, Civ. 3°, 7 sept. 2023

1589

#### **DROIT IMMOBILIER**

#### Bail

Location en meublé (tourisme): régime applicable aux résidences principales, Civ. 3°, 7 sept. 2023

1590

#### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Données personnelles (communications): enquête pour corruption, CJUE 7 sept. 2023 Citoyenneté européenne: perte de plein droit de la nationalité d'un État membre, CJUE 5 sept. 2023

Conflit de lois (contrat): parties ressortissantes du Royaume-Uni, CJUE 14 sept. 2023

1591

#### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Prise illégale d'intérêt: vice-présidente de l'Autorité de la concurrence, *Crim. 13 sept. 2023* 

Peines (blessures involontaires): non-cumul des peines, *Crim. 12 sept. 2023* 

#### Procédure pénale

Saisie pénale (restitution): refus du contrôle de proportionnalité, *Crim. 13 sept. 2023* Police nationale (accès aux immeubles d'habitation): constitutionnalité du régime, *Cons. const. 14 sept. 2023*  1592

#### **DROIT PUBLIC**

Droit administratif Laïcité (port de l'abaya à l'école): validation de l'interdiction, *CE 7 sept. 2023* 

1593

#### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Licenciement (entretien préalable): décompte du délai de cinq jours, Soc. 6 sept. 2023 Licenciement (preuve de la faute): technique des « clients mystères », Soc. 6 sept. 2023 Accident du travail (suspension du contrat): droit aux congés payés, Soc. 13 sept. 2023 Maladie non professionnelle (suspension du contrat): droit aux congés payés, Soc. 13 sept. 2023

Congé payé (indemnité): point de départ de la prescription, Soc. 13 sept. 2023
Lanceur d'alerte (licenciement): caractérisation de la mauvaise foi, Soc. 13 sept. 2023
Inaptitude du salarié (risque de santé): obligation de reclassement, Soc. 13 sept. 2023
Congé parental (reprise du travail): report des congés payés, Soc. 13 sept. 2023
Travail dissimulé (sous-traitance): exclusion en cas de sous-traitance fictive, Crim. 5 sept. 2023

1598

#### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Compétence européenne (consommateur): notion « d'autre partie au contrat », CJUE 14 sept. 2023

Compétence européenne (contrat): avant-contrat de fourniture de services, CJUE 14 sept. 2023

Compétence européenne (marque européenne): pluralité de défendeurs, CJUE 7 sept. 2023

Compétence européenne (reconnaissance): violation de l'ordre public, CJUE 7 sept. 2023 Compétence européenne (Brexit): application de la Convention de Lugano, Com. 13 sept. 2023

### 21 septembre 2023 - n° 31 / 8008e





1601

La redistribution des cartes du droit de la restructuration: les enseignements précieux à retenir du dossier ORPEA par Reinhard Dammann 1603

L'amour, le droit, la liberté par Xavier Labbée



#### **CHRONIQUES**

1605

Le droit au paiement immédiat exclusivement attaché à la personne du salarié, la limite à la subrogation de l'AGS par Julien Théron

1611

La subrogation réelle imparfaite dans les liquidations successorales. Quand la justice le cède à l'envie par Sylvain Ravenne

#### PANORAMA

1615

Droit des mineurs juillet 2022 – juin 2023 par Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire

#### **NOTES**

1624

Punir un viol sans avoir besoin d'établir qu'il y a eu agression n'est pas contraire à la Constitution, note sous Cons. const. 21 juill. 2023 par Emmanuel Dreyer

1628

Loyauté de l'actionnaire: toujours moins?, note sous Com. 21 juin 2023 par Thibaut Duchesne

1632

Précisions sur le devoir de mise en garde et la remise de la « fiche précontractuelle d'informations », note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 7 juin 2023 par Jérôme Lasserre Capdeville

1637

La clause de neutralité religieuse, une pratique transversale du droit du travail au droit de la famille, note sous CEDH 3 nov. 2022 par Suzel Ramaciotti



1640

Marc Clément et Sylvaine Poillot Peruzzetto - L'Institut Européen du Droit: mission et propositions

#### A L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr